



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1662**

commune (s) : Craponne - Lyon 7°

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de construire et des déclarations préalables

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1662**

commune (s) : Craponne - Lyon 7°

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de construire et des déclarations préalables**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de construire et de déclarations préalables. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de construire :

- *Craponne* :

. 116, voie Romaine : extension des cinq sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage comprenant un auvent, couvert en tuiles mécaniques romaines, terre cuite, rouge sur charpente, pannes bois identiques à l'existant. Cet auvent est protégé sur la façade externe au lot par un mur en maçonnerie de 15 centimètres d'épaisseur. Cet auvent abrite une paillasse de 70x220 centimètres, environ, en béton-armé comportant un évier à 2 bacs de 140 centimètres de long,

- *Lyon 7°* :

. 64, rue André Bollier - direction de l'eau - création d'un local huile et d'un bureau en modulaires. Il s'agit d'installer deux modulaires dans le cadre de l'extension d'un bâtiment industriel (garage poids-lourds) pour la création d'un local huile avec rétention et locaux de stockage. La surface nouvelle hors-œuvre nette à construire est de 48 mètres carrés.

Déclarations préalables :

- *Lyon 7°* :

. 19, rue Clément Marot - direction de la logistique et des bâtiments - atelier véhicules légers : fermeture de l'accès du site par un portail coulissant automatique de 2 mètres de haut et 8,50 mètres de portée,

. 215, rue Marcel Mérieux - direction de l'eau - atelier ESX : les travaux concernent la construction d'un local de 10 mètres carrés pour le stockage de pièces métalliques ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de construire portant sur l'aire d'accueil des gens du voyage 116, voie Romaine à Craponne, et sur la création d'un local huile et d'un bureau en modulaires 64, rue André Bollier à Lyon 7°,

b) - déposer des demandes de déclarations préalables portant sur l'accès au site de l'atelier véhicules légers situé 19, rue Clément Marot à Lyon 7° et sur la construction d'un local située 215, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.